



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE PRODUITS

1.	Applicabilité	1
2.	Livraison	1
3.	Non-livraison.	1
4.	Conditions d'expédition	1
5.	Titre et risque de perte	2
6.	Inspection et rejet des Produits non conformes .	2
7.	Prix	2
8.	Conditions de paiement.	2
9.	Garantie limitée	2
10.	Limitation de responsabilité	2
11.	Pas de politique d'annulation	3
12.	Conformité à la loi	3
13.	Résiliation	3
14.	Renonciation	3
15.	Force Majeure	3
16.	Divers	3
16.1	Cession	3
16.2	Amendements et modifications	3
16.3	Relation des Parties	4
16.4	Pas de tiers bénéficiaires	4
16.5	Droit applicable	4
16.6	Juridiction	4
16.7	Avis	4
16.8	Divisibilité	4
16.9	Survie	4

1. APPLICABILITÉ .

(a) Les présentes conditions du Contrat sont les seules conditions qui régissent la vente des produits ("Produits") par 8694290 Canada inc. faisant affaires sous le nom Fabtech ID ("Fabtech ID") à l'acheteur des Produits, comme indiqué dans le bulletin de vente (sales order) applicable ("Acheteur"). Nonobstant toute disposition contraire aux présentes, s'il existe un contrat écrit signé par les deux parties couvrant la vente des Produits couverts par les présentes, les conditions dudit contrat prévaudront dans la mesure où ils sont incompatibles avec les présentes Conditions.

(b) (i) Ces Conditions générales de vente de produits et (ii) le devis, le bulletin de vente et factures de Fabtech ID acceptés par l'Acheteur dans chaque cas, tels que complétés, modifiés, reformulés ou remplacés de temps à autre par consentement mutuel des parties (collectivement, le présent « **Contrat** ») constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et remplacent tous les accords, conventions, négociations, déclarations et garanties antérieurs ou contemporains, ainsi que les communications, écrites et orales. Les présentes Conditions prévalent sur toutes les conditions générales d'achat de l'Acheteur, que l'Acheteur ait soumis ou non son bon de commande ou ces conditions. Sans limiter ce qui précède, en cas d'incohérence entre ou entre les différents documents du Contrat, l'ordre de préséance suivant régit l'interprétation : (a) Les présentes Conditions Générales de Vente de Produits (b) le devis de Fabtech ID et la commande client acceptée par l'Acheteur (c) les bons de

commande. L'exécution de la commande de l'Acheteur ne constitue pas une acceptation des conditions de l'Acheteur et ne sert pas à modifier ou amender les présentes Conditions.

2. LIVRAISON .

(a) Les Produits seront livrés dans un délai raisonnable après la réception du bon de commande de l'Acheteur, sous réserve de la disponibilité des Produits. Fabtech ID ne sera pas responsable des retards, pertes ou dommages en transit.

(b) Sauf accord écrit contraire entre les parties, Fabtech ID livrera les Produits au point convenu de livraison par les parties (le « **Point de livraison** ») en utilisant les méthodes standard de Fabtech ID pour l'emballage et l'expédition de ces Produits. L'Acheteur sera responsable de tous les frais de chargement et fournira l'équipement et la main-d'œuvre raisonnablement adaptés à la réception des Produits au Point de livraison.

(c) Si, pour quelque raison que ce soit, l'Acheteur n'accepte pas la livraison de l'un quelconque des Produits à la date fixée conformément à l'avis de Fabtech ID indiquant que les Produits ont été livrés au Point de livraison, ou si Fabtech ID n'est pas en mesure de livrer les Produits au Point de livraison à cette date parce que L'Acheteur n'a pas fourni les instructions, documents, licences ou autorisations appropriés : (i) le risque de perte des Produits sera transféré à l'Acheteur ; (ii) les Biens seront réputés avoir été livrés ; et (iii) Fabtech ID, à sa discrétion, pourra stocker les Produits jusqu'à ce que l'Acheteur les récupère, après quoi l'Acheteur sera responsable de tous les coûts et dépenses connexes (y compris, sans s'y limiter, le stockage et l'assurance).

3. NON-LIVRAISON.

(a) Fabtech ID ne sera pas responsable de la non-livraison des Produits (même si elle est causée par la négligence de Fabtech ID) à moins que l'Acheteur donne un écrit à Fabtech ID de la non-livraison dans les dix (10) jours suivant la date à laquelle les Produits auraient été reçus dans le cours normal des événements.

(b) Toute responsabilité de Fabtech ID pour la non-livraison des Produits sera limitée au remplacement des Produits dans un délai raisonnable ou à l'ajustement de la facture liée à ces Produits pour refléter la quantité réelle livrée.

(c) L'Acheteur reconnaît et accepte que les recours énoncés à la Section 3(b) sont les recours exclusifs de l'Acheteur pour la livraison de Produits non conformes. Sauf dans les cas prévus à la Section 3 (d), toutes les ventes de Produits à l'Acheteur sont effectuées sur une base unidirectionnelle et l'Acheteur n'a pas le droit de retourner les Produits achetés à Fabtech ID en vertu du présent Contrat, sauf disposition contraire à la Section 3(d).

(d) Tous les retours de Produits doivent recevoir l'autorisation écrite préalable de Fabtech ID et doivent être effectués dans les trente (30) jours de la date d'expédition. Un avis d'approbation peut être émis et des frais de reconstitution de stocks minimum de 20 % du prix des Produits retournés seront facturés pour la manutention. Les Produits retournés doivent être expédiés à Fabtech ID aux frais de l'Acheteur.

4. CONDITIONS D'EXPÉDITION .

À moins qu'il n'en soit autrement prévu dans le bulletin de vente, les livraisons seront effectuées EXW Fabtech ID, entrepôt. Chicoutimi, Canada (Incoterms 2020) les Produits seront considérés livrés lorsque ceux-ci sont mis à la disponibilité de l'Acheteur à la place indiquée ci-avant (« **Livraison** »).

5. TITRE ET RISQUE DE PERTE .

(a) À moins qu'il n'en soit autrement prévu dans le bulletin de vente applicable, les risques de pertes des Produits seront transférés à l'Acheteur dès Livraison. La propriété des Produits passe à l'Acheteur une fois que les Produits auront été effectivement payés à Fabtech ID.

(b) Malgré toute disposition à l'effet contraire, rien dans la présente entente ne pourra être interprété comme une concession ou cession de droit de propriété intellectuelle de Fabtech ID à l'Acheteur ou à toute autre partie.

6. INSPECTION ET REJET DES PRODUITS NON CONFORMES .

(a) L'Acheteur doit inspecter les Produits dans les trente (30) jours de la réception ("Période d'Inspection"). L'Acheteur sera réputé avoir accepté les Produits à moins qu'il avise Fabtech ID par écrit de tout Produit non conforme pendant la Période d'inspection et fournisse les preuves écrites ou autres documents requis par Fabtech ID. « Produits non conformes » signifie ce qui suit : (i) le produit expédié est différent de celui identifié dans le bon de commande de l'Acheteur ; (ii) les Produits sont matériellement endommagés, sauf si ces dommages sont en partie ou en totalité causés par les actions ou omissions de l'Acheteur ou d'une tierce parties ; ou (iii) les Produits sont manquants ;.

(b) Si l'Acheteur avise Fabtech ID en temps opportun de tout Produit non conforme, Fabtech ID devra, à sa seule discrétion (i) réparer ou remplacer ces Produits non conformes par des Produits conformes, ou (ii) créditer ou rembourser le Prix de ces Produits non conformes , ainsi que les frais d'expédition et de manutention raisonnables encourus par l'Acheteur à cet égard. L'Acheteur doit expédier, à ses frais et risques de perte, les Produits non conformes à l'usine de Fabtech ID. Si Fabtech ID exerce son option de remplacement des Produits non conformes, Fabtech ID doit, après avoir reçu l'expédition des Produits non conformes de l'Acheteur, expédier à l'Acheteur, aux frais et risques de perte de l'Acheteur, les Produits remplacés au Point de livraison.

(c) L'Acheteur reconnaît et accepte que les recours énoncés à la Section 8(b) sont les seuls recours de l'Acheteur pour la livraison de Produits non conformes. Sauf dans les cas prévus à la Section 8(b) , toutes les ventes de Produits à l'Acheteur sont effectuées sur une base unidirectionnelle et l'Acheteur n'a pas le droit de retourner les Produits achetés en vertu du présent Contrat à Fabtech ID, sauf en vertu de la Section 3 (d).

7. PRIX .

(a) L'Acheteur devra acheter les Produits auprès de Fabtech ID aux prix (les « **Prix** ») indiqués dans la liste de prix du bulletin de vente (sales orders) applicable. Tous les prix sont en dollars américains. Les prix sont sujets à changement sans préavis. Toutes les commandes sont soumises aux prix en vigueur au moment de l'expédition.

(b) Tous les prix excluent (i) les taxes, droits et charges de toute nature imposés par toute autorité gouvernementale sur les montants payables par l'Acheteur, et (ii) les frais de manutention et d'expédition. L'Acheteur sera responsable de toutes ces charges, droits et taxes, bien que, toutefois, l'Acheteur n'est pas responsable des impôts sur le revenu, le personnel ou sur les biens immobiliers ou personnels ou sur d'autres actifs de Fabtech ID.

8. CONDITIONS DE PAIEMENT.

(a) À moins qu'il n'en soit autrement prévu dans le devis de Fabtech ID accepté par l'Acheteur, l'Acheteur paiera tous les

montants facturés dus à Fabtech ID dans les trente (30) jours (Net 30 jours) à compter de la date de facturation de Fabtech ID. L'Acheteur doit effectuer tous les paiements en vertu des présentes dans la devise prévue le devis de Fabtech ID accepté par l'Acheteur.

(b) L'Acheteur doit payer des intérêts sur les paiements en retard sur le moins élevé du taux de vingt-quatre pour cent (24 %) par année et le taux le plus élevé autorisé par la loi applicable. L'Acheteur doit rembourser à Fabtech ID tous les frais encourus pour le recouvrement des paiements en retard, y compris, sans s'y limiter, les frais et honoraires juridiques. En outre des autres recours prévus aux présentes Conditions ou dans la loi, Fabtech ID a le droit de suspendre la livraison de tout Produit si l'Acheteur ne paie pas les montants dus en vertu des présentes et si ce manquement se poursuit pendant une période de dix (10) jours après notification écrite de remédier à ce manquement.

(c) L'Acheteur ne doit pas retenir le paiement de tout montant dû et exigible par voie de compensation de toute réclamation ou différend avec Fabtech ID, qu'il soit lié à la violation, à la faillite de Fabtech ID ou autre.

9. GARANTIE LIMITÉE .

(a) Fabtech ID garantit à l'Acheteur que pendant une période de trente (30) jours à compter de la date d'expédition des Produits (« **Période de garantie** »), que les Produits seront matériellement conformes aux normes spécifiques de qualité de Fabtech ID ou aux spécifications définies pour les Produits en vigueur à la date d'expédition liées à la transaction individuelle correspondante et seront exempts de défauts matériels et de fabrication.

(b) À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE ÉNONCÉE À LA SECTION 9 (a) FABTECH ID N'OFFRE AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. LES PRODUITS SONT FOURNIS « TELS QUELS ». Les Produits fabriqués ou fournis par une tierce partie (« **Produit tiers** ») sont expressément exclus de la garantie de la Section 9(a).

(c) Fabtech ID ne sera pas responsable d'un bris de garantie énoncée à la Section 9(a) si : (i) l'Acheteur fait un usage ultérieur de ces Produits après que Fabtech ID ait donné un tel avis ; (ii) le défaut survient parce que l'Acheteur n'a pas suivi les instructions orales ou écrites de Fabtech ID concernant le stockage, l'installation, la mise en service, l'utilisation ou l'entretien des Produits, ou que les Produits ont été altérés ; ou (iii) l'Acheteur modifie ou répare ces Produits sans le consentement écrit préalable de Fabtech ID.

(d) Sous réserve de la Section ci-dessus, en ce qui concerne ces Produits pendant la Période de garantie, Fabtech ID devra, à sa seule discrétion, soit : (i) réparer ou remplacer ces Produits (ou la partie défectueuse) ou (ii) créditer ou rembourser le prix de ces Produits au prorata du prix indiqué au Contrat à condition que, sur demande de Fabtech ID, l'Acheteur devra, aux frais de Fabtech ID, retourner ces Produits à celui-ci.

(e) LES RECOURS ÉNONCÉS À LA SECTION 9(d) SERONT LES SEULS ET UNIQUES RECOURS DE L'ACHETEUR ET L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE FABTECH ID POUR TOUTE VIOLATION DE LA GARANTIE LIMITÉE ÉNONCÉE À LA SECTION 9(a).

10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ .

(a) EN AUCUN CAS FABTECH ID NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE, INCLUANT TOUT DOMMAGE CONSÉCUTIF, INDIRECT, ACCESSOIRE,

SPÉCIAL, EXEMPLAIRE OU PUNITIF, DE PERTE DE PROFITS OU DE REVENUS OU DE DIMINUTION DE VALEUR, DÉCOULANT DE OU LIÉS À TOUTE VIOLATION DE CES CONDITIONS, QUE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES AIT ÉTÉ DIVULGUÉE OU NON À L'AVANCE PAR L'ACHETEUR OU QU'ELLE AIT PU ÊTRE RAISONNABLEMENT PRÉVUE PAR L'ACHETEUR, QUELLE QUE SOIT LA THÉORIE JURIDIQUE OU ÉQUITABLE (CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE OU AUTRE) SUR LAQUELLE LA RÉCLAMATION EST FONDÉE, ET S'APPLIQUE INDÉPENDAMMENT D'UN MANQUEMENT À L'OBJET ESSENTIEL DE QUELQUE RECOURS LIMITÉ QUE CE SOIT PRÉVU DANS LES PRÉSENTES.

(b) EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE FABTECH ID DÉCOULANT DE OU LIÉE À CE CONTRAT, QU'ELLE RÉSULTE DE OU QU'ELLE SOIT LIÉE À UNE RUPTURE DE CONTRAT, À UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU AUTRE, NE DÉPASSERA PAS LE TOTAL DES MONTANTS PAYÉS À FABTECH ID POUR LES PRODUITS VENDUS EN VERTU DU CONTRAT OU MILLE DOLLARS (1 000 \$), SELON LE MOINS ÉLEVÉ DES DEUX.

(c) AUCUNE ACTION, POURSUITE OU PROCÉDURE DÉCOULANT DE LA TRANSACTION EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT NE POURRA ÊTRE INTRODUITE OU INTENTÉE PAR L'ACHETEUR CONTRE FABTECH ID PLUS DE SIX (6) MOIS DU PREMIER DES ÉVÉNEMENTS SUIVANTS : LA SURVENANCE DE LA CAUSE D'ACTION, LA RÉSILIATION OU EXPIRATION DU CONTRAT.

(d) L'ACHETEUR ASSUME TOUS LES RISQUES ET RESPONSABILITÉS RÉSULTANT DE L'UTILISATION DES PRODUITS LIVRÉS, PEU IMPORTE QU'ILS SOIENT UTILISÉS SEULS OU EN CONJONCTION AVEC D'AUTRES PRODUITS.

(e) La limitation de responsabilité énoncée à la Section 10 ne s'applique pas à (i) la responsabilité résultant de la faute intentionnelle de Fabtech ID et (ii) le décès ou les blessures corporelles résultant des actes ou omissions de Fabtech ID.

11. PAS DE POLITIQUE D'ANNULATION

Malgré toute disposition contraire dans le présent Contrat, ne peuvent être annulées les commandes de Produits personnalisés ou spéciaux, ou de Produits qui ne font pas partie de l'inventaire de Fabtech ID et/ou des Produits approuvés par l'Acheteur.

12. CONFORMITÉ À LA LOI .

L'acheteur doit se conformer à toutes les lois, tous les règlements et toutes les ordonnances applicables. L'Acheteur doit maintenir en vigueur toutes les licences, autorisations, consentements et permis dont il a besoin pour s'acquitter de ses obligations en vertu du présent Contrat. L'Acheteur doit se conformer à toutes les lois d'exportation et d'importation de tous les pays impliqués dans la vente des Produits en vertu du présent Contrat ou lors de la revente des Produits par l'Acheteur. L'Acheteur assume l'entière responsabilité des expéditions de Produits nécessitant un dédouanement gouvernemental à l'importation.

13. RÉSILIATION .

En plus des recours prévus aux présentes, Fabtech ID peut résilier le présent Contrat avec effet immédiat sur notification écrite à l'Acheteur, si l'Acheteur : (i) omet de payer tout montant lorsqu'il est dû en vertu du présent Contrat et que ce manquement se poursuit pendant dix (10) jours après réception par l'Acheteur d'un avis écrit de non-paiement ; (ii)

n'a pas autrement exécuté ou respecté l'une de ces Conditions, en tout ou en partie ; ou (iii) deviens insolvable, dépose une requête en faillite ou commence ou entame à son encontre une procédure relative à la faillite, à la mise sous séquestre, à la réorganisation ou à la cession au profit de ses créanciers.

14. RENONCIATION .

Aucune renonciation par Fabtech ID à l'une quelconque des dispositions du présent Contrat n'est valide à moins qu'elle ne soit expressément stipulée par écrit et signée par Fabtech ID.

15. FORCE MAJEURE .

Aucune partie ne sera tenue responsable envers l'autre partie, ni ne sera réputée être en bris ou d'avoir en violation du Contrat pour tout manquement ou retard dans l'exécution de toute condition du Contrat (à l'exception de toute obligation de l'Acheteur d'effectuer des paiements à Fabtech ID en vertu des présentes), lorsque et dans la mesure où le manquement ou retard est causé par ou résulte d'actes échappant au contrôle raisonnable de la partie affectée (« **Partie affectée** »), y compris, sans s'y limiter, les événements de force majeure suivants (« **Événement(s) de Force Majeure** »): (a) actes de Dieu ; (b) inondations, tsunamis, incendies, tremblements de terre, explosions ; (c) épidémies, pandémies ; (d) guerres, invasions, hostilités (que la guerre soit déclarée ou non), menaces ou actes terroristes, émeutes ou autres troubles civils ; (e) un ordre, une loi ou les actions du gouvernement ; (f) les embargos ou blocus en vigueur à la date du présent Contrat ou après ; (g) grèves, lock-out, arrêts ou ralentissements de travail, conflits de travail ou autres perturbations industrielles (h) pannes ou insuffisances d'électricité, de télécommunications ou de moyens de transport adéquats ; (i) le défaut ou refus d'une autorité gouvernementale ou publique à accorder une licence ou un consentement nécessaire ; et (k) d'autres événements échappant au contrôle raisonnable de la Partie affectée. La Partie affectée doit donner à l'autre partie un avis dans les dix (10) jours suivant l'événement de Force Majeure, en indiquant la période pendant laquelle l'événement devrait se poursuivre. La Partie impactée doit déployer des efforts diligents pour mettre fin à la défaillance ou au retard et s'assurer que les effets d'un tel cas de force majeure sont minimisés. La Partie affectée reprendra l'exécution de ses obligations dès que raisonnablement possible après la suppression de la cause. Dans le cas où le manquement ou le retard de la Partie affectée n'est pas corrigé pendant une période de trente (30) jours consécutifs suivant un avis écrit donné par elle en vertu de la présente Section, l'autre partie peut par la suite résilier la présente Section moyennant un préavis écrit de dix (10) jours.

16. DIVERS

16.1 Cession .

L'Acheteur ne doit céder aucun de ses droits ni déléguer aucune de ses obligations en vertu du présent Contrat sans le consentement écrit préalable de Fabtech ID. Toute cession ou délégation en violation de la présente Section est nulle et non avenue. Aucune cession ou délégation ne libère l'Acheteur de ses obligations en vertu du présent Contrat.

16.2 Amendements et modifications .

Les présentes Conditions ne peuvent être amendées ou modifiées que par un écrit indiquant expressément qu'elles modifient les présentes Conditions et qu'elles sont signées par un représentant autorisé de chaque partie.

16.3 Relation des Parties .

La relation entre les parties est celle d'entrepreneurs indépendants et aucune des parties n'a le pouvoir de contracter ou de lier l'autre partie de quelque manière que ce soit.

16.4 Pas de tiers bénéficiaires .

Le présent Contrat est au seul bénéfice des parties aux présentes et de leurs successeurs respectifs et ayants droits autorisés et rien dans les présentes, expresse ou implicite, n'est destiné à ou ne conférera à toute autre personne ou entité un droit, un avantage ou un recours légal ou en équité de quelque nature que ce soit, que ce soit en vertu ou en raison des présentes Conditions.

16.5 Droit applicable .

Toutes les questions découlant de ou liées au Contrat sont régies et interprétées conformément aux lois de la province de Québec et aux lois fédérales du Canada qui y sont applicables, sans donner effet à aucune disposition ou règle de choix ou de conflit de lois, que ce soit de la province de Québec ou de toute autre juridiction, qui entraînerait l'application des lois de toute juridiction autres que celles de la province de Québec. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas.

16.6 Juridiction .

Toute poursuite, action, litige ou procédure de quelque nature que ce soit découlant du présent Contrat ou s'y rapportant, y compris toutes les annexes, pièces jointes et annexes jointes au présent Contrat, ainsi que les transactions qui sont envisagées, seront intentés devant les tribunaux de la province de Québec, et chaque partie se soumet irrévocablement à la compétence exclusive de ces tribunaux dans toute poursuite, action, litige ou procédure. La signification d'une procédure, d'une assignation, d'un avis ou de tout autre document par la poste à l'adresse indiquée dans les présentes constituera une signification effective de la procédure pour toute poursuite ou action, tout litige ou toute autre procédure intentée devant un tel tribunal. Chaque partie convient qu'un jugement définitif dans une telle poursuite, action, litige ou procédure est concluant et peut être exécuté dans d'autres juridictions par une poursuite sur le jugement ou de toute autre manière prévue par la loi. Les parties renoncent irrévocablement et inconditionnellement à toute objection quant au lieu de toute action ou procédure devant ces tribunaux et renoncent irrévocablement et acceptent de ne pas plaider ou prétendre devant un tel tribunal qu'une telle action ou procédure intentée devant un tel tribunal a été intentée dans un forum inopportun.

16.7 Avis .

Tous les avis, requêtes, consentements, réclamations, demandes, renonciation et autres communications en vertu des présentes (chacun, un « **Avis** ») doivent être écrits et adressés aux parties aux adresses indiquées au bulletin de vente (sales order) applicable ou à toute autre adresse, qui peut être désignée par la partie destinataire par écrit. Les Avis envoyés conformément à la présente Section seront réputés effectivement donnés : (a) lorsqu'ils seront reçus, s'ils sont remis en main propre, avec accusé de réception signé; (b) lorsqu'ils sont reçus, s'ils sont envoyés par un service de messagerie de nuit reconnu à l'échelle nationale, avec signature requise ; (c) lorsqu'ils sont envoyés, s'ils sont envoyés par télécopieur ou par courriel dans chaque cas, avec accusé de réception), s'ils sont envoyés pendant les heures normales d'ouverture du destinataire, et le jour ouvrable suivant s'ils sont envoyés après les heures normales

d'ouverture du destinataire ; et (d) dans les cinq (5) jours suivant la date d'envoi par courrier certifié ou recommandé par la Société canadienne des postes, accusé de réception demandé, affranchissement prépayés

16.8 Divisibilité .

Si une condition ou une disposition du présent Contrat est invalide, illégale ou inapplicable dans une juridiction, cette invalidité, illégalité ou inapplicabilité n'affectera aucune autre condition ou disposition du présent Contrat ni n'invalidera ou ne rendra inapplicable cette condition ou cette disposition dans toute autre juridiction.

16.9 Survie .

Les dispositions des présentes Conditions qui, de par leur nature, devraient s'appliquer au-delà de leurs termes, resteront en vigueur après toute résiliation ou expiration du présent Contrat, y compris, mais sans s'y limiter, les dispositions suivantes : Section 5(b) (propriété intellectuelle). Sections 9(b) à 9(e) (Garantie Limitée), Section 10 (Limite de responsabilité), Section 12 (Conformité aux lois), Section 15 (Force Majeure), Section 16 (Divers).